



## Delai de reparation impose par la loi

Par  **davidmp**, le **20/10/2010** à **12:46**

Bonjour,

Suite au non fonctionnement de mon lave linge Brandt livré seulement il y a trois semaines. Une demande d'intervention, faite le 14 Octobre dernier, a été réalisée aujourd'hui par un technicien Brandt. Celui-ci a diagnostiqué une panne électronique, malheureusement la pièce manquante est en rupture de stock et ne sera disponible que vers la mi-Novembre.

Si je ne fais rien, je pense que je n'aurai pas de lave linge avant cette date, ce qui est pour moi impossible surtout avec des enfants. Quel recours puis-je avoir ?

Fagor-Brandt a-t-il le devoir de réparer ou remplacer la machine si la pièce n'est pas disponible dans un délai maximal ?

Merci infiniment à qui pourra m'aider.